



Avis aux Navigateurs N° 20/2020

Ports de Jersey

***La mise à jour du 1 Septembre 2020 est applicable à partir de 00:01 mercredi 2 Septembre 2020.**

Les avis aux navigateurs No. 12, 13, 14 et 25 de l'année 2020 sont annulés et ne sont plus en vigueur.

Arrivée/retour des navires de plaisance au Bailliage de Jersey – COVID 19

Il est demandé aux navigateurs de prendre connaissance des conditions ci-dessous concernant tous les navires de plaisance et leurs passagers qui souhaiteraient débarquer dans le Bailliage de Jersey, y compris tous les ports et les récifs périphériques situés dans les eaux territoriales de Jersey. Ceci concerne aussi les résidents de Jersey rentrant à bord d'un navire de plaisance et qui auraient débarqué dans une autre juridiction que le Bailliage de Jersey.

1. Les plaisanciers souhaitant débarquer des passagers à terre **doivent** réserver une place à quai auprès de la marina de Jersey **avant** leur arrivée et sont dans l'obligation d'arriver au port de **St Helier** uniquement. Les navires de plaisance visiteurs qui n'ont pas réservé de place à quai ne seront pas autorisés à entrer au port. La marina de Jersey est joignable au 0044 1534 447 730 ou au 0044 1534 447 708 ou par mail à l'adresse suivante: jerseymarinas@ports.je pour une réservation de mouillage au port.
2. Toutes les personnes arrivant à Jersey doivent s'isoler à leur arrivée pendant quatorze jours sauf si:
 - a. elles présentent avant leur départ, au moment de leur pré-enregistrement, un document attestant qu'elles ont passé un test de dépistage du COVID-19 et que le résultat de ce test est négatif. Le test doit être un test de réaction en chaîne par polymérase (RCP) pour le contrôle du COVID-19 et doit avoir eu lieu dans les 72h précédant leur arrivée ou bien (voir section 4 ci-dessous pour plus d'informations) ;
 - b. elles acceptent de se soumettre à un test de dépistage RCP dès leur arrivée à Jersey.



3. Dans le cadre du processus de préenregistrement, tous les plaisanciers visiteurs ou locaux retournant à Jersey **doivent** déclarer leur historique de voyage avant leur arrivée à Jersey. Trois catégories de pays ont été créées : vert, orange et rouge. Les conditions de dépistage et d'isolation varient en fonction de la catégorie appliquée. Le Royaume Uni, la France et l'Irlande ont été catégorisés par régions plutôt que par pays.
Pour plus d'information, veuillez-vous rendre sur le site web du Gouvernement de Jersey <https://www.gov.je/Health/Coronavirus/Travel/Pages/CoronavirusTravelAdvice.aspx#anchor-4>.
4. Les plaisanciers visiteurs ainsi que les résidents de Jersey arrivant à bord d'un navire de plaisance et ayant débarqué à terre dans une juridiction autre que le Bailliage de Jersey, doivent compléter le formulaire de pré-inscription et de déclaration « *Private Maritime Passengers* » en ligne sur le site web du Gouvernement de Jersey www.gov.je/jerseytravel. Cette démarche doit être effectuée **avant leur départ pour Jersey**.
Les passagers des navires visiteurs devront saisir le code postal de la marina (JE2 3ND) comme adresse s'ils résident sur leur navire pendant la durée de leur séjour. **Un formulaire par passager doit être complété.**
5. Les plaisanciers souhaitant soumettre la preuve d'un résultat négatif au test RCP effectué dans le pays de départ doivent s'assurer que le test de dépistage respecte les critères établis par le Gouvernement de Jersey comme décrit sur www.gov.je/jerseytravel dans la section "Pre-departure negative COVID-19 test procedure".
6. Un test RCP sera organisé dès que possible après l'arrivée à Jersey de toutes les personnes à bord du navire. Vous serez contacté et communiqué l'adresse du centre de dépistage dès que votre formulaire de pré-inscription et de déclaration seront traités. Veuillez noter qu'il sera peut-être nécessaire d'utiliser une voiture ou un taxi jusqu'au centre de dépistage à vos frais. Il est recommandé d'éviter les transports en commun.
7. Les résidents de Jersey qui retournent au Bailliage de Jersey peuvent retrouver directement à leur place à quai attitrée ou à leur mouillage.
8. Toutes les personnes à bord d'un navire arrivant d'un pays ou d'une région de catégorie verte dans le Bailliage de Jersey doivent s'isoler à bord de leur navire dès leur arrivée et jusqu'à ce qu'elles se soumettent à un test de dépistage RCP. Ces personnes ne sont autorisées à débarquer que pour se rendre au centre de dépistage. Toutes les personnes arrivant à bord d'un navire en provenance d'un pays ou région de catégorie orange ou rouge sont priées de se soumettre aux conditions de test et d'isolement décrites sur le site du Gouvernement de Jersey :
<https://www.gov.je/Health/Coronavirus/Travel/Pages/CoronavirusTravelAdvice.aspx#anchor-4>
9. Pour les arrivées de pays ou régions classés en catégorie verte et une fois que le test RCP a été effectué, les plaisanciers recevront l'autorisation de quitter leur isolement et rejoindre les autres ports et les récifs des eaux territoriales de Jersey. Les plaisanciers seront également autorisés à débarquer. Veuillez consulter la section « *While waiting for test* » sur ports.je

results » sur le site www.gov.je/jerseytravel pour plus d'informations.

10. En cas de problème pour accéder au formulaire ou lors de son remplissage, veuillez contacter le service d'assistance local au 0044 1534 445 566.
11. Toutes les personnes à bord d'un navire en visite à Jersey ou de retour à Jersey recevant un résultat positif au test de dépistage RCP, seront contactées par téléphone par un membre de l'équipe de Traçabilité (Contact Tracing Team) sur le numéro fourni avant leur départ lors de leur pré-inscription. Ils recevront des conseils spécifiques et l'ordre de s'isoler. Toutes permissions de sortie précédemment accordées seront révoquées. Toutes les personnes du même foyer et à bord du même navire recevront également l'ordre de s'isoler.

Il est de plus demandé aux navigateurs de respecter la distance sociale selon les directives du Gouvernement de Jersey, se référer au lien ci-dessous :

<https://www.gov.je/Health/Coronavirus/Pages/index.aspx>

Cet avis aux navigateurs reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.



Captain Bill Sadler
Harbour Master, Jersey Harbours

Avis publié le 02 juillet 2020

Avis mis à jour le 10 juillet 2020

Avis mis à jour le 13 juillet 2020

Avis mis à jour le 17 juillet 2020

Avis mis à jour le 11 août 2020

Avis mis à jour le 01 Septembre 2020

Official Sensitive